



HONORAIRES MAXIMUM

Nos honoraires ne sont pas soumis à la TVA - TVA non applicable - article 293 B du CGI.

TRANSACTIONS SUR BIENS D'HABITATION

- Jusqu'à 35 000 € = 3000 sur prix de vente maximum
- A partir de 35 001 € = 8 % sur prix de vente maximum

TRANSACTIONS SUR MURS COMMERCIAUX OU FONDS DE COMMERCE

- 10 % sur prix de vente maximum

AVIS DE VALEUR - ESTIMATIONS

- 3 € / m² de surface habitable – (Gratuit si mandat de vente)

RECHERCHE ET MISE EN PLACE DE LOCATAIRE SUR BIENS D'HABITATION

Prise en charge, commercialisation, constitution du dossier, rédaction du bail, état des lieux :

- Charge du propriétaire : 8 % du loyer annuel

Visites, constitution du dossier, rédaction du bail, état des lieux :

- Charge du locataire : 13 € / m² de surface habitable en zone tendue
11 € / m² de surface habitable en zone non tendue

Pour l'ensemble des prestations visées (constitution du dossier, rédaction du bail, établissement de l'état des lieux), il ne pourra être réclamé au locataire plus de 13 €/m² en zone tendue et 11 €/m² en zone non tendue, la part du locataire ne pourra pas être supérieure à celle du propriétaire.

RECHERCHE ET MISE EN PLACE DE LOCATAIRE SUR BIENS COMMERCIAUX

- 8 % du loyer annuel à la charge du Bailleur maximum
- 8 % du loyer annuel à la charge du Preneur maximum

GESTION ET SUIVI DE PROJET - CONSEILS – PRESTATIONS DE SERVICES DIVERS

- Gestion de projet, suivi, conseils : vacation horaire : 60 € / h maximum
- Prestation de services divers : vacation horaire : 30 € / h maximum

Tarifs applicables à partir du 1^{er} mars 2023.

**FRANCIMMO38 –
TEL 06.35.16.69.28**

FRANCOISE Michèle – 2 rue Casimir Brenier – 38000 GRENOBLE
RCS GRENOBLE 899 591 283 00010 - CPI 38012021000000027